

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 792

Artikel: Migros : H MMM O
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Préoccupation européenne

Nous avons déjà eu l'occasion dans ces colonnes d'exprimer nos préoccupations concernant la qualité du sol (781, «Notre sol est (très) las») ou la protection de surfaces d'assolement qui fait l'objet actuellement d'une procédure de consultation (784, «L'aménagement du territoire et les GPV»). Comment les pays environnants réagissent-ils à ce problème? Une esquisse de réponse nous est donnée par le Programme national de recherche — Utilisation du sol en Suisse (Sol, Bulletin 2, septembre 1985) qui ne tient malheureusement pas compte des différences de l'état du sol de chaque pays. De manière générale, une sensibilisation se fait jour un peu partout. Seuls quelques Etats pourtant connaissent une véritable politique en la matière:

En *République fédérale allemande*, au début de cette année, le gouvernement publiait sa conception pour la protection du sol; le 28 mai, le Ministre de la Recherche et de la Technologie présentait le programme de recherche «Sol» dont les orientations correspondent aux domaines «qualité du sol et modes d'exploitation» et «utilisation pour la construction et utilisations mixte» de notre programme de recherche «sol». Les recherches sont les plus avancées dans le domaine de la pollution des sols par l'industrie, le trafic routier et l'agriculture.

Les remèdes proposés concernent la qualité du sol (interdiction de certaines substances toxiques, assainissement des terrains contaminés) et son utilisation (densification des constructions, meilleure répartition des activités sur les espaces disponibles).

En *Autriche*, les études disponibles, moins avancées qu'en RFA, portent essentiellement sur les problèmes engendrés par l'urbanisation, le tou-

risme (infrastructures et nuisances du trafic international) et le secteur industriel (dépôts incontrôlés de déchets, émissions de métaux lourds).

Il semble que les propositions visant à trouver des solutions touchent uniquement à la quantité du sol (lutte contre les émissions de produits toxiques, notamment).

Les *Pays-Bas* se dotent actuellement d'un outil comparable à celui de la RFA: le «Programme indicatif pluri-annuel sur la protection des sols (1984-1988)». Les recherches de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, dirigées par le Ministère du logement, portent sur la pollution par les engrais et les métaux lourds. En 1984, le gouvernement a pu, à partir de ces recherches, publier une liste grise (sévères restrictions) et une liste noire (interdictions) des produits nocifs pour le sol. But de ces études: conserver les propriétés physique et chimique des sols, ainsi que leur «multifonctionnalité».

Par contre, des pays comme la France, l'Italie, la Belgique ou les pays scandinaves ne connaissent pas de programme gouvernemental sur le sol. En France et en Italie, certaines recherches méritent pourtant d'être signalées:

En *France*, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a été chargé notamment d'étudier la «faisabilité d'un observatoire de la qualité des sols». Les milieux scientifiques éditent de nombreuses études sur la pollution par les déchets industriels et agricoles. L'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) a organisé cette année, en collaboration avec le Ministère de l'environnement, un symposium ayant pour thème «la protection des sols et le devenir des déchets».

En *Italie* ce sont des organisations privées qui développent des recherches sur la question. Leurs études portent avant tout sur les atteintes à la structure physique des sols et sont dirigées vers une meilleure connaissance des particularités géologiques de la terre. Sont relevées les conséquences négatives d'une mauvaise utilisation des terres.

TIMBR(É)ES

Un lecteur d'une revue de collectionneurs a noté que 42 hommes et 3 femmes ont été honorés par un timbre Pro Juventute ou Pro Patria. Inégalité donc aussi sur les timbres-poste.

MIGROS

H M M M O

L'idée des caisses de santé, déjà présentée dans DP, fait son chemin dans les gazettes, y compris dans la «Wirtschaftswoche» allemande de cette semaine, qui la présente comme une invention helvétique.

Elle fait son chemin aussi dans nombre d'esprits, prêts à passer à l'acte.

Il ne manque donc plus que l'organisation en mesure de créer la première HMO de Suisse.

Ce ne sera pas l'un de ces réseaux d'entraide dont on parle beaucoup sans en avoir connu aucun. Ni une association de patients actifs. Ce sera, comment pouvez-vous ne pas y avoir pensé, la Migros. Le dossier est paraît-il sur le bureau de M. Kyburz, qui veut diversifier encore les activités de la Migros en Suisse avant de la multinationaliser.

Courage, chers coopérateurs et concitoyens, le filet se resserre. Le panier Migros contiendra bientôt de tout, même des caisses de santé qui vont écrémer des caisses mutuelles auxquelles incomberont encore davantage la couverture des mauvais risques.